

Ville de Blainville sur l'Eau



Compte rendu du Conseil Municipal Du Mardi 5 mai 2009

L'an deux mille neuf, le cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de *Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire*,

Étaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Gaëlle BARBIER - Françoise SIMON - Chantal GODFROY - Huguette GABRIEL - Evelyne OUDIN - Sylvie HERR-MARTIN

Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON - Jean Marc HENRY - Alain GUILLEMENOT - Mickaël ZANONE - Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Hervé CHAMEROY - Ghislain DEMONET - Alain COLLET - Olivier MARTET

Avaient donné procuration :

Madame Elisabeth DERUELLE à Madame FARRUDJA - Madame Francine ROYER à Madame GABRIELLE - Monsieur Gilles PESENTI à Monsieur BOURGUIGNON - Monsieur Jean-Luc HOCHSTRASER à Monsieur FREY - Madame Nathalie AHRACH à Monsieur DANIEL - Madame Caroline COULANGE à Madame HUSSON - Monsieur Christian PILLER à Monsieur CHAMEROY - Monsieur Michel MOREL à Monsieur GUILLEMENOT

Madame Françoise SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire propose aux membres du conseil l'inscription d'une question supplémentaire. Elle concerne la proposition de la CAP de transformer de trois postes d'adjoint technique de 1^{ere} classe en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Les membres du conseil à l'unanimité accepte cette inscription.

1. Point sur les négociations avec l'association RELAIS sur la municipalisation des services liés à la petite enfance et au centre de loisirs.

Madame le Maire propose un point sur les négociations avec l'association RELAIS suite à la réunion du lundi 4 Mai en mairie.

Monsieur Scheune se présente aujourd'hui en tant que Président de l'Association Relais Lunéville suite à la démission de Mme HERR-MARTIN de son poste de présidente.

Après la première rencontre le 21 Avril 2009, des documents concernant les salariés me sont parvenus.

Il s'agit de fiches récapitulatives indiquant partiellement les informations que j'avais demandées.

En effet, il subsiste certains manques dans les informations nécessaires à la reprise des d'activités en gestion municipale.

De plus, entre l'état du personnel indiqué par l'Association lors la liquidation 2008 des Contrats Enfance et Enfance-Jeunesse, il existe une disparité avec la situation déclarée aujourd'hui.

Aussi un complément d'information est nécessaire et concerne les éléments suivants :

1. Contrat de travail (et avenant justifiant de changement de situation entre 2008 et 2009)
2. Horaires de travail du personnel
3. Fiche de salaires (décembre 2008 et depuis janvier 2009)
4. Registre du personnel
5. Planning de fonctionnement des structures

Point sur le matériel :

L'inventaire demandé est en cours. L'Association a signifié sa volonté de « reprendre » le matériel acheté sur ses fonds propres. Des remarques ont été formulées sur ce point. Il est précisé que la plupart du mobilier et matériel a été cofinancé, soit par la commune, soit par la CAF, voire les deux. De plus il est souhaitable que l'association ne reprenne pas du matériel ou mobilier nécessaire au bon fonctionnement des services.

L'Association propose de lister le matériel financé acquis sur ses fonds propres et de le transmettre ainsi que le tableau d'amortissement de celui-ci. Il permettra alors d'envisager sa reprise

Point sur la demande de subvention :

A la demande de l'association d'un versement de subvention pour les services assurés pour l'exercice 2009, il a été demandé une situation financière et comptable pour 2008 et un état à ce jour pour 2009 soient fournis.

Ces documents comptables devront faire apparaître l'utilisation exclusive la subvention blainvilloise pour le fonctionnement des structures de Blainville.

Par ailleurs, le rapport du Commissaire aux comptes faisant état de réserves, il est important d'avoir un situation précise de l'utilisation des deniers publics avant d'envisager le versement d'une subvention.

2. Ouverture de postes liés aux nouveaux services et à la reprise du personnel de l'association RELAIS

Suite à la reprise des services liés à l'enfance et à la petite enfance par la municipalisation du centre de loisirs "MIRABELLE" et des crèches "PTITS MOUSSES" et "BERGAMOTE", et les différentes actions organisées par l'association RELAIS, Madame la Maire propose l'ouverture de postes suivants :

- 1 poste Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe 35/35^{ème} – CDI non titulaire droit public
- 1 poste Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe 20/35^{ème} – CDD non titulaire droit public
- 2 postes Adjoint d'animation 30/35^{ème} – CDI non titulaires droit public
- 1 poste Adjoint d'animation 28/35^{ème} - CDI non titulaire droit public
- 1 poste Adjoint d'animation 27/35^{ème} – CDI non titulaire droit public

- 1 poste Adjoint d'animation 24/35^{ème} - CDI non titulaire droit public
- 2 postes Adjoint d'animation 23/35^{ème} – 1 poste CDI et 1 poste CDD non titulaires droit public

- 1 poste Adjoint d'animation 11.5/35^{ème} – CDD non titulaire droit public
- 1 poste Adjoint technique 2^{ème} classe 30/35^{ème} – CDI non titulaire droit public
- 1 poste Adjoint Technique 2^{ème} classe 20/35^{ème} – CDI non titulaire droit public
- 1 poste Moniteur Educateur 08/35^{ème} – CDI non titulaire droit public
- 4 postes Educateur Jeune Enfants 35/35^{ème} – 3 postes CDI et 1 poste CDD non titulaires droit public
- 8 postes Auxiliaire Puéricultrice 35/35^{ème} – 7 postes CDI et 1 poste CDD non titulaires droit public
- 1 poste Auxiliaire Puéricultrice 22/35^{ème} – CDI non titulaire droit public.

Ces postes seront réservés aux employés de l'association et respecteront les obligations de la collectivité concernant la reprise des personnels issus du secteur privé intégrant la fonction publique territoriale par le biais de contrat à durée indéterminée de droit public (non titulaire) ou de contrat à durée déterminée en fonction des situations de chaque salarié.

Une suspension de séance a été alors demandée par Mr DEMONET au titre de son groupe d'élus. Madame le Maire accorde cinq minutes de suspension de séance.

Au terme de la suspension, les membres du conseil, après discussion sur les modalités du transfert ont délibéré et adopté à l'unanimité des votants et 5 abstentions, accepte cette proposition.

3. Questions diverses

Suite au tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Madame le Maire invite l'assemblée à délibérer sur la fermeture de 3 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe et sur l'ouverture de 3 postes d'adjoints technique principal de 2^{ème} classe

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte

- La fermeture de 3 postes d'Adjoint technique de 1^{ère} classe et
- L'ouverture de 3 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème}

Une prochaine séance du conseil est prévue le 14 mai 2009.

L'association RELAIS vient de nous faire connaître de façon unilatérale, par le biais de son avocat, sa décision de fermer les structures qu'elle gère à Blainville pour le 15 mai 2009.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.